



ARRETE N° 2024_0554

RESTRICTION D'USAGE DES TERRAINS DU STADE DE PLATTEVILLE

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu l'article L 122-19 du Code des Communes ;
- Considérant l'état dégradé des surfaces devant les buts sur le terrain d'honneur ;
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réfection ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 23 août 2024 et jusqu'au 1er octobre 2024 l'utilisation du terrain d'honneur sera interdite.

ARTICLE 2 : Madame le Maire de VILLEMANDEUR est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Président du club, Monsieur le Référent planification du club, Madame la Directrice du service vie associative de Villemandeur, Madame la Responsable du service vie associative de Villemandeur, Monsieur le Référent du district, Monsieur le Référent de la ligue du Centre, la Police Municipale de Villemandeur, Monsieur le Directeur des services techniques de Villemandeur.

Fait à VILLEMANDEUR, le 23/08/2024



P/Le Maire,
Par délégation,
Le 1er adjoint au Maire,
Claude TOURATIER

Date d'affichage : 23/08/2024